

Règlement du Relais des Roses 2025

Article 1 - ORGANISATION

Le relais des Roses est organisé par Chalon Triathlon Club, association sportive. Cette course est particulièrement destinée aux entreprises, associations, clubs sportifs et tout autre groupe.

Très conviviale, elle doit permettre à tous les membres composant l'équipe de partager pendant quelques heures de nouvelles émotions et à travers l'effort de chacun, faire triompher les valeurs humaines et morales du groupe ainsi composé et pour une fois arriver ensemble sur la ligne d'arrivée.

Article 2 - PARCOURS

Chacun des 6 concurrents effectue une boucle de 6km et le 7ème tour est effectué par l'équipe au complet.

Chaque coureur parcourt 2 x 6 km, le 6ème relayeur effectuant 2 tours, consécutivement.

Le dernier tour, l'équipe devra franchir la ligne d'arrivée au complet pour être classée.

Le trajet s'effectue au sein d'une roseraie.

Chaque km sera très précisément marqué.

Vélo ou tout autre accompagnement est formellement interdit.

Article 3 - PARTICIPATION

Seront acceptées les équipes d'entreprise, d'association, de club etc. L'âge minimum pour participer est 16 ans.

Chaque participant devra fournir une attestation PPS (Parcours Prévention Santé) datant de moins de trois mois à la date de la compétition (<https://pps.athle.fr>) ou une copie de sa licence sportive (seule une licence d'athlétisme est acceptée).

Les personnes ayant une licence triathlon ne peuvent participer cette course, **qu'en fournissant l'attestation PPS datant de moins de trois mois à la date de compétition (<https://pps.athle.fr>).**

Pour les mineurs, le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Un capitaine d'équipe devra être désigné. **Il s'engagera sur l'exactitude des indications portées sur le bulletin d'engagement.**

Article 4 – INSCRIPTIONS

Elles s'effectueront directement en ligne sur le site www.prestations-lateam.com jusqu'au vendredi 25 avril à minuit.

Pas d'inscription sur place.

Montant de l'inscription : 72€ par équipe.

Nombre limite d'équipes : 100

Article 5 – DOSSARDS

Retrait des dossards sur place le matin de 7h30 à 9h30 (dernier délai) par le capitaine d'équipe. Chaque dossard sera obligatoirement fixé sur la poitrine du coureur.

Article 6 - HORAIRES ET CHRONOMETRAGE

Le départ du premier relais est fixé à 10h00 à la Prairie Saint-Nicolas. Le chronométrage est effectué à chaque tour et pour chaque participant. La puce sert de témoin relais et devra passer de concurrent en concurrent.

Article 7 - SECURITE ET ASSURANCE

Elle sera assurée par des secouristes de-la-Croix rouge

Responsabilité civile : l'organisateur est couvert par une assurance.

Individuelle accidents : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 8 - CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Un classement sera affiché à la fin de l'épreuve par équipe.

Remise des prix une fois la dernière équipe arrivée

Récompenses :

- 3 premières équipes de l'épreuve
- 3 premières équipes féminines
- 3 premières équipes mixtes (au moins 2 féminines)
- L'association, le club, l'entreprise la plus représentée
- L'équipe la plus éloignée géographiquement

Article 9 - DROITS D'IMAGE

Tout concurrent autorise les organisateurs de CHALON TRIATHLON CLUB à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Relais des Roses, sur tous supports.

Article 10 - ACCUEIL

Parking, douches et vestiaires (non gardés)

Buvette toute la journée

Article 11 - REGLEMENT

La participation à cette épreuve implique l'acceptation du règlement dans son intégralité.